



département
Haute-Vienne

Pôle attractivité, aménagement du territoire
et transitions

Direction de l'aménagement du territoire
Sous-direction habitat, aménagement foncier et urbanisme
Affaire suivie par Marion DESCHAMPS
☎ : 05.44.00.13.81

Réf. PAATT/DAT/SDHAFU/2025/n° 1030/100

Monsieur Guillaume GUERIN
Président de la Communauté urbaine
Limoges Métropole
19, rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 27 MARS 2025

Objet : Modifications n° 7 et n° 8 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Couzeix.

P.J : Cartes de situation des chemins inscrits au PDIPR et de la forêt départementale du Mas du Loup.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis les dossiers de modifications n° 7 et n° 8 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Couzeix portant sur le phasage des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur la création d'OAP des secteurs « centre bourg » et « Villageas ».

Après examen des dossiers, ces documents appellent les observations suivantes:

Tout d'abord, les projets envisagés, s'ils impactent le réseau routier départemental devront faire l'objet, avant le démarrage des travaux, des démarches administratives idoines auprès des services techniques du Conseil départemental de la Haute-Vienne, préalables à toute intervention.

En cas de création ou de modification d'accès sur le réseau routier départemental, des demandes d'autorisation ou de permission de voirie, voire d'arrêté de police de la circulation devront être transmises à la Maison du Département de Nantiat au moins un mois avant le commencement des travaux.

Concernant le volet touristique et environnemental, le territoire communal présente un Espace naturel sensible (ENS) du Département « la forêt départementale du Mas du Loup », dont vous trouverez en pièce jointe la carte de localisation, qui n'est pas concerné par les projets de modifications. Si la commune de Couzeix ne compte aucune ZNIEFF sur son territoire, il en existe toutefois quatre qui sont situées dans un rayon proche des OAP (moins de 5 kms).

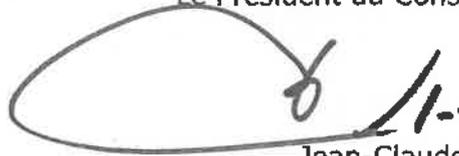
En outre, la continuité et la praticabilité des chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Haute-Vienne, dont vous trouverez en pièce jointe la carte correspondant au territoire communal, devront être garanties et figurer au document de planification arrêté.

Enfin, concernant les futurs projets de construction, j'attire votre attention sur l'importance de veiller à la mixité sociale, au maintien de la perméabilité des sols, conformément à l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par la Loi climat et résilience, ainsi qu'à la préservation des milieux et la végétalisation des espaces publics.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

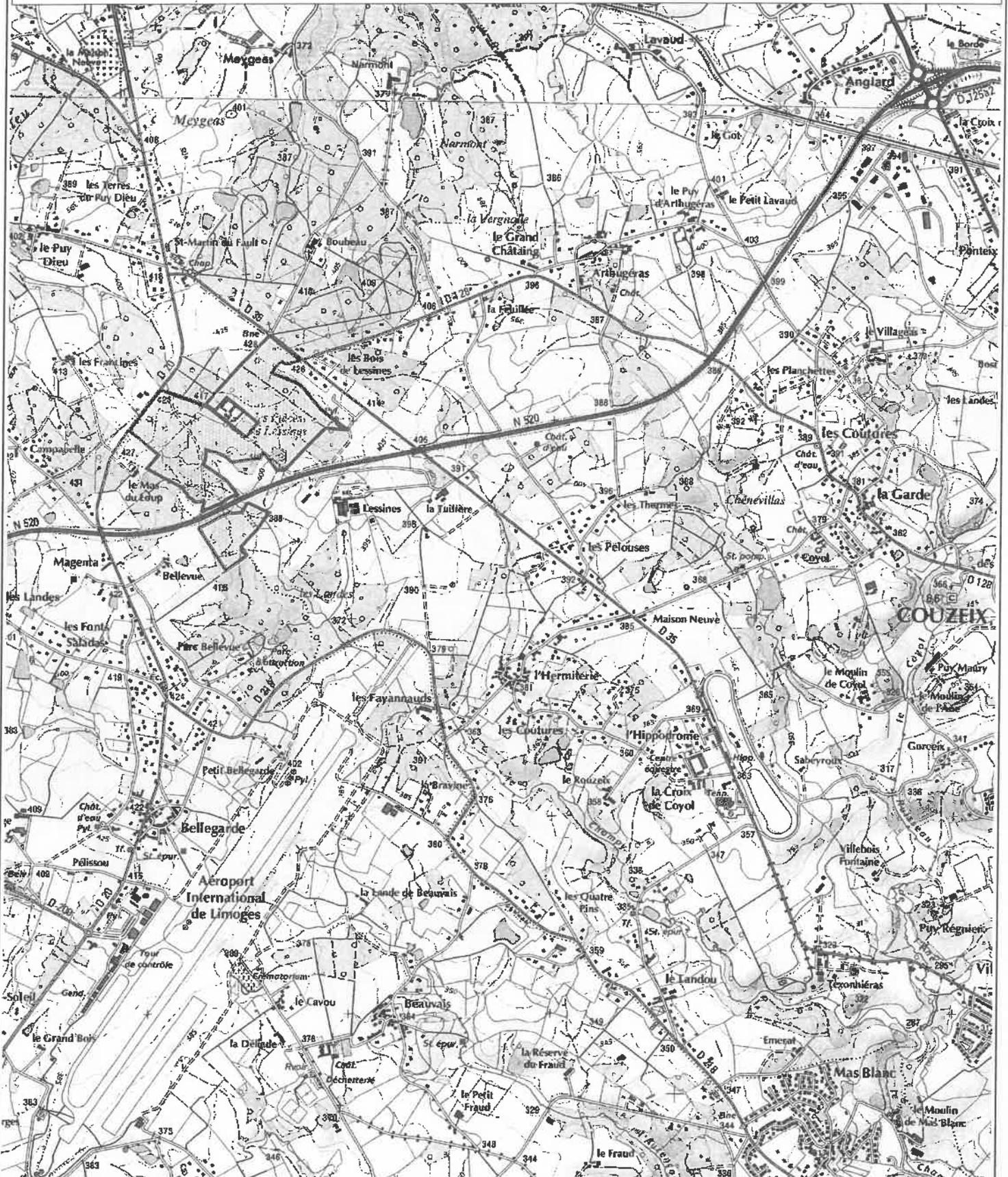
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of strokes that form the letters 'J.C.'.

Jean-Claude LEBLOIS



Situation

Annexe 1



Echelle : 1/ 25 000